

# Vos données d'abattage & de saisie

ACCORD INTERPROFESSIONNEL

## Sources :

**Pour les gros bovins de 8 mois et + :** Accord interprofessionnel du 30 juin 2010 sur le classement, le marquage, la pesée et la présentation des carcasses des bovins de plus de 8 mois ainsi que la circulation des informations d'abattage.

**Pour les veaux :** Décision interprofessionnelle de la filière veaux de transmettre les données d'abattage aux éleveurs dans le cadre du dispositif existant pour les gros bovins.

**Pour les données sanitaires :** convention de mise à disposition par la DGAI des données sanitaires d'intérêt pour l'élevage.

## Vos données d'abattage en 24h

La connaissance rapide des informations d'abattage permet, en cas de litige ou de réclamation, de réagir dans les délais définis par la réglementation ou les accords interprofessionnels. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les délais de transmission des informations d'abattage par les abattoirs permettent de mettre à disposition des éleveurs les informations sur le poids et le classement des carcasses au plus tard dès 7 heures le lendemain de l'abattage. Lorsque le poids ou le poids et le classement ne sont pas des éléments de détermination du prix (vente « à la traverse »), seuls le lieu et la date d'abattage sont disponibles (et éventuellement la mise en consigne). Au niveau réglementaire, les abattoirs de veaux ont 7 jours pour notifier leurs informations d'abattage.

## Vos données de saisie :

La mise à disposition des éleveurs des informations de saisie d'intérêt pour leur élevage leur permet de suivre la fréquence d'apparition de certaines affections ou lésions sur leur exploitation. Les mesures à prendre en terme de conduite d'élevage pour éviter leur réapparition sont expliquées dans chacune des 14 fiches pédagogiques qui accompagnent chaque groupe de lésions (description de la lésion, mise en évidence des facteurs favorisant sa survenue...).

**A noter :** les données de saisie ne sont accessibles qu'en fin de semaine s+1 pour les abattages de la semaine s et ne sont disponibles, dans un premier temps, que pour les gros bovins.

De l'élevage  
à l'abattage  
**Questionnez-nous**  
sur vos droits et vos devoirs


**interbev**  
INTERPROFESSION  
BÉTAIL & VIANDE

## Comment accéder aux informations d'abattage et/ou de saisie de vos animaux ?

Sur demande, votre Comité régional interprofessionnel (cf. fiche n°1 ou sur [www.interbev.fr](http://www.interbev.fr)) vous attribue un code confidentiel. En précisant votre numéro de cheptel puis ce code confidentiel, vous pouvez consulter l'ensemble de vos données d'abattage, pour les gros bovins comme pour les veaux\*.

*\*Pour les veaux, les données à transmettre obligatoirement sont les données réglementaires. La mise à disposition de l'ensemble des données d'abattage des veaux - autrement dit sous 24h à l'éleveur et en incluant les données notamment de classement - est une démarche volontaire des abattoirs.*

Vos **identifiants éleveur** .....



**N° de Cheptel :**  
.....

**Mot de passe :**  
.....

Par **internet** : accédez au site de votre région

- **Auvergne-Rhône-Alpes** : [www.interbevaura.fr](http://www.interbevaura.fr)
- **Bourgogne-Franche-Comté** : [www.interbev-bfc.normabev.fr](http://www.interbev-bfc.normabev.fr)
- **Bretagne** : [www.interbev-bretagne.fr](http://www.interbev-bretagne.fr)
- **Centre-Val-de-Loire** : [www.interbev-cvl.normabev.fr](http://www.interbev-cvl.normabev.fr)
- **Grand Est** : [www.interbevgrandest.fr](http://www.interbevgrandest.fr)
- **Hauts-de-France** : [www.interbev-hdf.normabev.fr](http://www.interbev-hdf.normabev.fr)
- **Ile-de-France** : [www.interbev-iledefrance.normabev.fr](http://www.interbev-iledefrance.normabev.fr)
- **Normandie** : [www.interbev-normandie.fr](http://www.interbev-normandie.fr)
- **Nouvelle Aquitaine** : [www.interbev-nouvelleaquitaine.fr](http://www.interbev-nouvelleaquitaine.fr)
- **Occitanie** : [www.interbevoccitanie.fr](http://www.interbevoccitanie.fr)
- **Paca-Corse** : [www.interbevpacacorse.normabev.fr](http://www.interbevpacacorse.normabev.fr)
- **Pays de la Loire** : [www.interbev-pdl.fr](http://www.interbev-pdl.fr)

Retrouvez toutes les adresses sur le site [www.interbev.fr](http://www.interbev.fr), rubrique INTERBEV/Comités Régionaux.

### INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes,

fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, veaux, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière.

Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire.